



Dr. SHYIRAKERA
Joseph

Adc

20 p

Rapport

5/9/1986

Dr SHYIRAKERA Joseph
Médecin-Conseil
à la Caisse Sociale du Rwanda
B.P. 250 KIGALI.

Kigali, le 5 Septembre 1986

Shyirakera

A traiter par
Date entrée : <u>22-9-86</u>
N° Classement <u>18270/86</u>

Objet: Rapport
de mission

Son Excellence Monsieur le Président
de la République Rwandaise
KIGALI.

S/couvert de Monsieur le Directeur
de la Caisse Sociale du Rwanda
KIGALI.



Excellence Monsieur le Président,

J'ai l'honneur d'envoyer à Votre
Excellence le rapport de la mission que j'ai effectuée en
République Unie de Tanzanie du 16 au 23 août 1986.

Vous en souhaitant bonne réception,
je Vous prie de croire, Excellence Monsieur le Président,
en l'expression de ma plus haute considération.

Dr SHYIRAKERA Joseph

Shyirakera

Copie pour information à:

- Monsieur le Ministre des Affaires
Etrangères et de la Coopération
KIGALI.
- Monsieur le Ministre de la Fonction
Publique et de la Formation
Professionnelle
KIGALI.
- Monsieur le Ministre de la Santé
Publique et des Affaires Sociales
KIGALI.
- Monsieur le Président du Conseil
d'Administration de la Caisse
Sociale du Rwanda
KIGALI.

R A P P O R T D E M I S S I O N

La mission qui me fut confiée en date du 16 Août 1986 avait pour but une visite d'information au Centre Orthopédique du Kilimandjaro Christian Medical Centre (KCMC).

Comme je venais de l'apprendre du CEBULOR (Centre Belge d'Appareillage et de Prothèses), il existe des centres africains spécialisés en Orthopédie, notamment au Togo, au Cameroun et en Tanzanie.

Le Centre de Moshi (Tanzanie) dont j'avais pris connaissance par le biais de l'Ambassade de Tanzanie au Rwanda invita la Caisse Sociale du Rwanda à y transférer ses patients pour appareillage orthopédique. C'est ainsi qu'il me sembla plus rationnel d'y effectuer un contact préliminaire en vue d'apprécier le savoir-faire de ce Centre et ses conditions hospitalières.

Dans la matinée du lundi le 18 Août 1986, j'eus un tête-à-tête avec le Docteur MAYALLA, Chef du Département Orthopédique au KCMC, à qui j'expliquai l'objet de ma présence. Il était au courant de l'initiative; aussi me fit-il un aperçu large sur les activités du Centre avant de me faire effectuer la visite de son département d'abord et de tout le complexe hospitalier ensuite.

Logé dans l'enceinte du KCMC, le Centre Orthopédique de Moshi est un grand bâtiment qui comprend une dizaine de locaux où tous les soins nécessaires à l'appareillage orthopédique sont dispensés c'est-à-dire la consultation orthopédique, la mensuration, le moulage, la fabrication de prothèses et de chaussures orthopédiques, l'essayage et l'adaptation ainsi que les soins de kinésithérapie

Pendant le tour des installations, Monsieur MAYALLA m'expliquait les différentes étapes utiles au confectionnement d'appareils orthopédiques. J'ai eu à mon tour l'occasion de lui poser des questions sur le fonctionnement de son département: après 12 ans d'expérience, le Centre de Moshi est doté d'un personnel suffisamment qualifié; les pionniers ont été formés en Allemagne Fédérale et le reste des techniciens sont formés sur place. La matière première provient d'Allemagne et le Centre survit grâce à ses propres ressources et aux aides de nombreux donateurs notamment certaines congrégations chrétiennes d'Angleterre et d'Allemagne ainsi que de subventions gouvernementales.

En plus des patients qui y sont transférés à partir de petites unités orthopédiques situées à l'intérieur de la Tanzanie, des pays voisins y envoient des patients pour prothèses. L'année passée,

.../...

le Centre a traité un bon nombre d'amputés en provenance de l'Uganda, du Kenya, du Burundi, du Zaïre et de la Zambie. Certains amputés qui avaient bénéficié de prothèses de ce Centre et que j'ai pu rencontrer étaient très satisfaits de ses services.

En plus des activités relatives à la correction et à l'appareillage orthopédiques, le KCMC forme des techniciens prothésistes et l'accès à cette école est permis aux élèves titulaires d'un certificat d'humanités techniques ou générales, ayant une bonne connaissance de la langue anglaise et un bagage suffisant en Mathématique et en Biologie.

Les prix bas sont l'une des raisons qui nous a poussés à manifester notre intérêt pour ce Centre. Par exemple une prothèse fémorale coûte 315 \$ en Tanzanie; 1200 \$ en Belgique (en 1984); 750 \$ à Gatagara (en 1983). Pour pouvoir acheter la matière première à l'étranger, le Centre fait payer ses services en devise (\$).

Le département d'Orthopédie ne disposant pas de lits pour garder les patients, des auberges sont situées aux alentours de l'Hôpital et nos assurés pourraient y loger en attendant les soins. A Uhuru Hostel, les chambres sont mieux accessibles pour des personnes amputées de membres et le prix s'élève à + 750/= par personne, repas y compris. Pour toutes les opérations nécessaires à la réadaptation, les patients resteraient pour un délai ne dépassant pas deux semaines.

Un problème de déplacement pourrait se poser pour nos assurés une fois arrivés dans cette ville tanzanienne: la Caisse Sociale du Rwanda pourrait détacher un véhicule ad hoc.

En effet, le voyage de Kigali-Moshi dure seulement + 20 heures et le genre de patient qui serait transféré n'exige pas un confort spécial. Cela pourrait nous éviter de prendre des précautions particulières pour assurer le transport de l'aéroport ainsi que la navette auberge-hôpital.

En résumé:

- La mission qui me fut confiée m'a permis d'avoir des informations plus précises sur le "Kilimandjaro Christian Medical Centre" qui avait invité la Caisse Sociale du Rwanda à y transférer ses assurés victimes d'accidents de travail pour appareillage orthopédique.

- Ce Centre est de loin plus grand et plus équipé que l'atelier de Gatagara et il fournit des appareils de même qualité que ceux dont bénéficient habituellement nos patients à partir des Centres belges.

- Il fournit des appareils à un prix très bas, voire 3 fois moins cher que les prothèses du Centre de Traumatologie et de Réadaptation de Brugmann - Bruxelles auquel la Caisse Sociale du Rwanda a l'habitude d'adresser ses patients.

Ce Centre Tanzanien étant relativement proche du Rwanda, il va sans dire que le transport coûtera moins cher à la Caisse Sociale du Rwanda.

Nous avons actuellement une liste de 11 patients amputés de membres supérieurs et une vingtaine d'autres nécessitant des prothèses des membres inférieurs (voir annexe).

En ce qui concerne la fabrication des prothèses des membres inférieurs, aucune difficulté ne se pose.

Le confectionnement des parties articulaires pose un problème pour les prothèses des membres supérieurs. C'est ainsi que, comme dans le Centre Belge, le moulage est envoyé en Allemagne ou l'on trouve une infrastructure plus convenable et le patient est obligé d'attendre plus longtemps pour avoir son appareil.

CONCLUSION:

- Il n'y a pas de doute que la Caisse Sociale du Rwanda trouve un grand avantage à transférer ses assurés handicapés dans ce Centre Tanzanien. D'abord il y a un grand profit sur le plan financier si l'on tient compte des dépenses antérieurement engagées en envoyant des patients en Belgique pour appareillage orthopédique.

La Caisse Sociale du Rwanda gagnerait ensuite un grand crédit moral à l'égard de ses assurés handicapés qui, malgré tous les engagements faits, ne peuvent pas bénéficier des services de Gatagara depuis plus de deux ans.

Les responsables du Home de la Vierge des Pauvres de Gatagara devraient être invités à pouvoir aller s'enrichir de l'expérience de ce Centre pour agrandir leur atelier et le rendre plus accueillant.

- Dans l'immédiat, des démarches pourraient être entreprises pour envoyer une dizaine de patients dans ce Centre.

Ceux-ci seraient sélectionnés en fonction de l'utilité pratique de la prothèse notamment pour amputés de membres supérieurs et en fonction de l'urgence de l'intervention surtout chez ceux qui connaissent un problème d'inadaptation avec les anciennes prothèses.

A N N E X E

LISTE DES PATIENTS NECESSITANT DES PROTHESES

A. Prothèses de membres supérieurs

Noms et prénoms	!	Observations
1. BALIBESHYA	!	Désarticulation coude
2. BAGANIZI J. Bosco	!	Amputation main droite
3. MVUYEKURE Thomas	!	Amputation de l'avant-bras droit
4. GASHAKABUHAKE	!	Amputation main droite
5. RWIBASIRA P. Claver	!	Amputation bras gauche
6. ILUNGA Jude	!	Main gauche amputée
7. KAYISIRE Sylvère	!	Amputation 1/3 supérieur avant-bras droit
8. MANYONI Faustin	!	Amputation bras gauche; Prothèse inadaptée
9. RUSEZERA Fidèle	!	Amputation bras droit
10. RWENDEYE John	!	Désarticulation poignet droit
11. NZAKIRA Faustin	!	Amputation mi-avant-bras

B. Prothèses pour les membres inférieurs

Noms et prénoms	Sorte de prothèse	Observations
1. BIZABALIMANA Faustin	Chaussure orthopédique	à réparer (déjà fait)
2. MUKAMUGEMA Solina	1 prothèse gritti	Il faut une nouvelle car l'ancienne est inadaptée
3. JAMBO	1 prothèse tibiale	
4. NKIKIAHIZI André	1 prothèse gritti	
5. SHUMBUSHO Bénéfit (Voir CTR)	2 prothèses gritti	L'une doit être renouvelée
6. SERWIGEMA Saïdi	1 prothèse gritti	
7. NZEYIMANA Gaspard	1 prothèse pour M.I.	
8. SENZOGA	Raccourcissement M.I. Chaussures orthopédiques	
9. NDORIPHERZO Bernard	Chaussures orthopédiques	
10. KAREKEZI Léonard	Prothèses pour M.I.	
11. KABAYICWENDE	Béquilles	Ok
12. MASABO Marcellin	Béquilles	Ok
13. TURATSINZE Frédéric	Chaussure-Béquilles	Ok
14. NTAGANDA Grégoire	Désarticulation genou: Prothèses M.I.	
15. MUJYAMBERE P.	Prothèses M.I.	Ok
16. MAGWATE Eliabu	Prothèse fémurale	
17. GAHUTU	Prothèse tibiale	
18. DISIWE Didace	Prothèse jambe gauche	
19. HABARUGIRA Gabriel	Prothèse fémorale; amputation cuisse gauche 1/3 inférieur	
20. NIYONGANA Pascal	Prothèse fémorale	



croix-rouge rwandaise

Organisme d'Intérêt Public
Auxiliaire des Pouvoirs Publics
B. P. 425 - Tél. 3302 - 4402
KIGALI - RWANDA

Vu 6/9/86
Kigali, le 27 AOUT 1986

Réf. : n° 886/908/25/D2

Objet: Transmission du
rapport de mission

A traiter par
Date entrée	2.9.86
N° Classement	16937/86/h

Son Excellence Monsieur le Président
de la République Rwandaise,
K I G A L I

Excellence Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de transmettre à Votre Excellence le rapport d'une mission que j'ai effectuée auprès des sociétés soeurs de la Croix-Rouge du Land de la Rhénanie-Palatinat, de l'Espagne et de la Belgique du 28 mai au 5 juin 1986.

Je Vous en souhaite bonne réception et prie Votre Excellence de bien vouloir agréer l'expression de ma plus haute considération.

Dr. KAMILINDI Claudien
Président de la Croix-Rouge
Rwandaise.

Copie pour information à:

- Monsieur le Ministre des Affaires Etrangères et de la Coopération,
K I G A L I
- Monsieur le Ministre de l'Intérieur et du Développement Communal
K I G A L I
- Monsieur le Ministre de la Santé Publique et des Affaires Sociales,
K I G A L I
- Monsieur le Ministre de la Jeunesse et du Mouvement Coopératif,
K I G A L I
- Monsieur le Préfet de la Préfecture
K I G A L I
- Monsieur le Bourgmestre de la Commune KANOMBE
K I G A L I



RAPPORT DE MISSION EFFECTUEE PAR LE PRESIDENT
DE LA CROIX-ROUGE RWANDAISE, DOCTEUR KAMILINDI
CLAUDIEN, A LA CROIX-ROUGE DU LAND DE RHENANIE-
PALATINAT, A LA CROIX-ROUGE ESPAGNOLE ET A LA
CROIX-ROUGE DE BELGIQUE

28 MAI - 5 JUIN 1986
=====

I. VISITE A LA CROIX-ROUGE DU LAND DE LA RHENANIE - PALATINAT

Parti de Kigali le 27 mai 1986 dans la soirée, je suis arrivé à Mayence (Rhénanie-Palatinat) dans la matinée du 28 mai 1986.

A 11 heures, le Président de la Croix-Rouge de la Rhénanie-Palatinat (Monsieur le Docteur Walter - Schmitt) m'a adressé un mot de bienvenue dans les bureaux de la Croix-Rouge. Je lui ai répondu en le remerciant de son invitation et de l'accueil amical que la Croix-Rouge de la Rhénanie-Palatinat m'avait réservé.

A 14 heures, j'ai été reçu au Ministère de l'Intérieur et du Sport de la Rhénanie-Palatinat par Monsieur le Ministre Docteur Kurt Böckmann. A son mot de bienvenue, j'ai répondu par un merci et ai expliqué ensuite l'objet de ma visite qui consistait à consolider les liens d'amitié entre nos deux sociétés sœurs et de discuter quelques projets de développement de la Croix-Rouge Rwandaise en vue d'aboutir à une coopération concrète et efficace.

Ensuite, Monsieur le Ministre Docteur Kurt Böckmann a repris la parole et fait une longue apologie sur le Rwanda à l'intention de ses compatriotes présents. Il a poursuivi en soulignant qu'il est très néfaste de financer des projets qui n'ont aucun intérêt pour les bénéficiaires. Il a terminé en disant qu'il faut laisser aux intéressés le soin d'élaborer eux-mêmes leurs projets compte-tenu de leurs besoins, et ne leur accorder un financement qu'après les avoir passés au peigne fin.

Le 29 mai 1986, à 9 heures, nous avons pris le bateau pour Coblenz (5 heures de navigation). C'est au cours de cette excursion que nous avons discuté les projets que la Croix-Rouge Rwandaise avait soumis à la Croix-Rouge de la Rhénanie-Palatinat pour financement.

Il s'agit de:

.../...

Conseiller Technique Principal de la Croix-Rouge Rwandaise de la Jeunesse en Commune Kanombe, qui en 1980, remarque que le Centre n'était plus fonctionnel depuis deux ans. Il engagera alors des négociations auprès des autorités communales afin que le Centre soit cédé à la Section Locale de la Croix-Rouge Rwandaise de Kanombe au profit de la Jeunesse encadrée par elle. Une année après, le Bourgmestre de la Commune de Kanombe, Monsieur KABALIRA Gervais, par sa lettre adressée au Conseiller Technique de la Croix-Rouge de la Jeunesse, accordait officiellement le terrain de 12 ha à la Section Locale de la Croix-Rouge Rwandaise de Kanombe. Informée, la Société Nationale jugea que la Section Locale n'avait pas la capacité et les possibilités d'entreprendre un projet d'une telle envergure qu'elle le reprit à son compte. Cette attitude se justifie par le fait que la Croix-Rouge Rwandaise voulait éviter de tomber dans les mêmes erreurs que ses prédécesseurs. D'une part, les autorités de la Croix-Rouge avaient l'intention d'entreprendre des démarches auprès des départements ministériels en vue de l'acquisition du terrain pour que celui-ci reste le patrimoine de la Société Nationale même pour des années futures. Ces démarches viennent d'aboutir en 1985 par l'octroi officiel dudit terrain à la Croix-Rouge Rwandaise. Dès lors une équipe composée de trois agents permanents de la Société Nationale a été constituée pour élaborer le présent Projet qui consiste en la mise sur pied d'un "Centre National de Production et d'Encadrement de la Jeunesse 'Croix-Rouge'".

JUSTIFICATION DU PROJET

Situé en Afrique Centrale, le Rwanda couvre une superficie de 26.338 Km² avec une population qui s'élève actuellement à environ six millions d'habitants.

Le problème des jeunes au Rwanda prend racine dans l'expansion démographique du pays. En effet, la population rwandaise est caractérisée par une structure très jeune. Comme l'indique le projet de Recensement Général de la Population (Projet PNUD/RWA/74/PO1), sur 4.845.290 habitants, 2.788.500 soit 57,5% ont moins de 20 ans.

.../...

A l'examen des données présentées par le projet précité, on remarque aussi que le taux d'activités des jeunes de moins de 25 ans est très faible; ceci est dû surtout à l'existence d'un très faible taux de scolarisation car, 24% seulement des jeunes de 7 à 24 ans fréquentaient l'école au moment du recensement effectué en 1978. Si le niveau du chômage est le plus élevé dans les groupes d'âge de 20 à 24 ans, il est également considérable entre 15 et 19 ans.

Face à cette situation, les jeunes ont cru améliorer leur situation en se réfugiant dans les villes dans l'espoir vain de trouver un emploi.

La déception, l'abandon des traditions familiales, le déracinement de leurs milieux de vie ont provoqué irréversiblement l'augmentation de la délinquance juvénile.

Pour endiguer le fléau qui commençait à prendre des proportions considérables, le Gouvernement, par le biais du département chargé de la Jeunesse, mit en place une stratégie d'encadrement de la jeunesse consistant à renforcer et à promouvoir les groupements socio-économiques des Jeunes à créer des Centres de Formation des jeunes et à expérimenter une nouvelle méthode d'animation et d'encadrement des jeunes par des actions de formation et de travail intensif dans des structures dénommées "Chantiers des Jeunes".

Malgré tous les efforts consentis, les résultats du recensement exhaustif de la population rwandaise en 1978 révéla l'arrivée d'une classe d'âge très importante de 15 à 20 ans sur le marché du travail.

L'encadrement de ces jeunes en nombre toujours croissant particulièrement ceux qui, venant de terminer l'enseignement primaire et n'ayant pas accès à l'enseignement secondaire, amena encore une fois le gouvernement à renforcer les structures déjà en place en créant des Centres de l'Enseignement Rural Artisanal intégré ou CÉRAI. Les programmes de l'Enseignement Rural Artisanal Intégré comporte des cours généraux et des cours techniques de base obligatoires pour tous les élèves et cours pratique de spécialisation.

.../...

L'un des buts principaux des CERAI est de trouver une réponse au problème de formation des jeunes à des emplois et à des métiers artisanaux ruraux et à leur insertion dans le milieu.

L'année 1985 a vu sortir la première promotion des ressortissants des CERAI. Malheureusement nous devons reconnaître que rien n'a été prévu pour permettre à ces jeunes pleins d'espoir et d'illusions à se frayer une place au marché de l'emploi.

C'est en tenant compte de toutes ces considérations que la Croix-Rouge Rwandaise soucieuse en tant qu'auxiliaire des pouvoirs publics, d'appuyer les efforts du gouvernement en matière d'encadrement de la Jeunesse, a décidé d'offrir une structure d'accueil aux ressortissants des CERAI en mettant sur pied un projet de création d'un centre des jeunes qui favoriserait l'intégration de ces derniers dans le circuit de production.

Ce centre comporterait les secteurs d'activités suivants:

- Agriculture
- Elevage des vaches
- Elevage des poules.

Les discussions ont porté essentiellement sur cinq points importants extraits du document de travail préparé par la Croix-Rouge Rwandaise.

Les voici:

- 1)- Etant donné que les bailleurs de fonds ne sont pas disposés à supporter les frais d'entretien, mais bien à aider à la réalisation d'un projet propre, exempt d'artefacts, la Croix-Rouge Rwandaise devrait être à même de supporter les frais d'entretien.
- 2)- L'aide à consentir au projet "KANOMBE" est un don de la Croix-Rouge de la Rhénanie-Palatinat à la Croix-Rouge Rwandaise; dès lors, lors de la réalisation du projet,

.../...

il ne faudra pas perdre de vue les activités de la Croix-Rouge; les gens doivent savoir que c'est un projet Croix-Rouge et les jeunes qui fréquenteront ce centre devront être imprégnés des idéaux de la Croix-Rouge.

- 3)- Il est absolument nécessaire que le travail pédagogique soit davantage mis en relief, car le but poursuivi est l'éducation et la formation professionnelle des jeunes, et à la place de Directeur du centre, il faudrait parler de dirigeant, responsable de la formation des jeunes.
- 4)- Mes interlocuteurs ont félicité la Croix-Rouge Rwandaise qui a fait ressortir dans le projet, d'une façon claire, compétente et précise son impact économique et de rentabilité, mais se sont demandés si les calculs ne sont pas trop optimistes. A cela j'ai répondu que, en confectionnant ce projet, la Croix-Rouge Rwandaise s'est référée aux projets similaires déjà opérationnels dans le pays quant aux infrastructures nécessaires, à la gestion et aux coûts sur le marché.
- 5)- La Croix-Rouge du Land de la Rhénanie-Palatinat ayant été mandatée par la Croix-Rouge fédérale pour s'occuper du dossier "Jumelage Croix-Rouge Rwandaise - Croix-Rouge Allemande" la Croix-Rouge de cette Land souhaiterait être tenue au courant de l'évolution du projet pour informer à son tour ses bailleurs de fonds, membres des divers groupes régionaux ou locaux et autres personnes philanthropiques.

Nous nous sommes mis d'accord que le couple allemand "FEY, ou autre mandataire allemand, installé à Kigali peut jouer ce rôle à la grande satisfaction des deux parties.

.../...

Enfin, en guise de conclusion, mes interlocuteurs m'ont affirmé que malgré ces quelques réserves, la volonté de soutenir et financer le projet "KANOMBE" reste totale et ont promis de visiter la Croix-Rouge Rwandaise entre le 20 octobre et le 15 novembre 1986 pour signer le protocole de jumelage.

Arrivés à Coblenche à 13H 45, nous avons été accueillis par le Représentant du Préfet Heinz Korbach, Vice-Président de la Fédération de la Croix-Rouge de la Rhénanie-Palatinat et Président de la délégation de la Croix-Rouge à Coblenche, accompagné du Président de la Fédération du district Monsieur Josef Schröder.

Après des visites aux monuments, sites touristiques de la localité et lieu de rencontre des anciens de la Croix-Rouge "Alte Münze, nous avons écouté le rapport du Président Monsieur Josef Schröder, sur les devoirs de la Croix-Rouge de la ville de Coblenche - Parmi les activités déployées, une a spécialement retenu mon attention, celle des soins attentifs prodigués aux personnes du troisième âge trop délaissées par leurs descendants qui les trouvent encombrantes.

A mon tour, j'ai fait un tour d'horizon sur l'historique, les structures et les activités de la Croix-Rouge Rwandaise sans oublier l'objet de ma visite en Allemagne.

Au cours de cette ambiance combien symbiotique, le Directeur et un des professeurs du Lycée de Coblenche me firent une surprise en m'apprenant que leurs lycéens avaient déjà commencé la collecte des fonds destinés au projet "KANOMBE". J'ai remercié ces lycéens par le biais de leurs patrons en les exhortant à s'évertuer toujours davantage à transcender les dissensions raciales, religieuses, ou de quelques coloris qu'elles soient pour embraser une solidarité juvénile immaculée, gage d'un monde meilleur.

Le 30 mai 1986, à 11 heures, j'ai été reçu par le Président du Parlement du Land de la Rhénanie - Palatinat le Dr. Heinz Peter Volkert.

.../...

Il m'a souhaité la bienvenue et pleins succès dans ma mission, puis a exalté le Rwanda, ce pays merveilleux dont ont parle tant en Allemagne pour sa beauté, la gentillesse de ses habitants et le sérieux de ses dirigeants dans la gestion de la chose publique.

J'ai prononcé une allocution de circonstance pour remercier le Président du Parlement pour sa bienveillance envers le Rwanda et la Croix-Rouge Rwandaise et lui ai répondu que le succès me souhaité était déjà auguré par l'accueil amical dont j'étais entouré.

A 12H 30 minutes, mes entretiens se sont poursuivis en présence de Monsieur le Docteur Schmitz-Wenzel, Secrétaire Général de la Croix-Rouge de BONN.

Après des discussions très animées, le Secrétaire Général a enteriné la proposition de la Croix-Rouge du Land de la Rhénanie-Palatinat de financer le projet "KANOMBE" en deux tranches en accordant 8.761.852 Fw la première année et 6.000.000 Fw l'année suivante, ce qui porte à 14.761.852 Fw le coût du projet d'élevage et d'agriculture de la jeunesse Croix-Rouge de la section locale de Kanombe.

Après avoir répondu aux questions des journalistes, nous nous sommes rendus à Cochem, ville natale du Président de la Croix-Rouge du Land de la Rhénanie - Palatinat où une agape a été partagée, rehaussée de la présence du maire d'AVALLON, ville frontalière française jumelée à celle de Cochem. Ainsi s'est terminée allègrement ma mission en Allemagne.

II. VISITE A LA CROIX-ROUGE ESPAGNOLE

Je suis arrivé Madrid samedi le 31 mai 1986. Après une visite des monuments et sites historiques de la capitale Espagnole, j'ai été reçu à dîner par le Président Leocadio Marin.

.../...

Dimanche, 1 juin, j'ai partagé un lunch avec la Vice-Présidente, Madame Macaya Christine.

Lundi, 2 juin dans la matinée, j'ai tenu une réunion de travail avec les Directeurs des Départements du Comité Central, présidée par Monsieur Leocadio Marin, Président de la Croix-Rouge Espagnole. Le Président a invité chaque chef de département à présenter les activités de son service.

Furent ainsi passées en revue les activités:

- de la direction nationale de l'action sociale
- du corps de troupes des opérations des secours
- de la Croix-Rouge de la mer
- de la Croix-Rouge de la Jeunesse
- du service de l'information, des relations publiques et publications
- des services sociaux
- du département de Coopération et affaires internationales
- du département du volontariat social
- de l'Institut d'Etudes et Formation de la Croix-Rouge Espagnole
- Et de l'inspection générale des services.

Ces exposés terminés, j'ai, à mon tour, dépeint la physionomie de la Croix-Rouge Rwandaise et les problèmes auxquels elle est confrontée, notamment l'insuffisance des moyens financiers face à ses programmes de développement.

Ceci m'a incité à solliciter l'intervention de la Croix-Rouge Espagnole dans la formation des agents de la Croix-Rouge Rwandaise en vue de mettre sur pied un programme "loterie" et dans la promotion des actions de développement des sections locales.

Concernant la loterie, il me fut répondu que ne connaissant pas la législation rwandaise en la matière, il appartient à la Croix-Rouge Rwandaise d'informer la Croix-Rouge Espagnole à ce sujet.

.../...

Celle-ci s'engage, au cas où il n'y aurait pas d'obstacle juridique, à envoyer un agent sur place pour aider à l'organisation de cette loterie, moyen que la Croix-Rouge Espagnole trouve moins onéreux et plus efficace puisqu'il lui est plus facile d'adopter son expérience au contexte local plutôt que de l'exporter sans espoir de réussite.

Quant à la promotion des actions de développement des sections de la Croix-Rouge Rwandaise, la Croix-Rouge Espagnole m'a promis d'envoyer une liste des projets des Sociétés soeurs de l'Afrique de l'Ouest auxquelles elle apporte son assistance pour que la Croix-Rouge Rwandaise cerne ceux qui peuvent l'intéresser compte tenu des besoins de ses sections locales.

Ce premier contact physique du Président de la Croix-Rouge Rwandaise avec la Croix-Rouge Espagnole fut une occasion propice d'inviter le Président de la Croix-Rouge Espagnole à rendre une visite réciproque à la Croix-Rouge Rwandaise. Cette invitation fut acceptée, la date restant à fixer de commun accord.

A la fin de cette séance, j'ai visité les services de l'hôpital de la Croix-Rouge Espagnole.

Le soir un diner offert par la Vice-Présidente Madame Macaya, a clôturé mon agréable séjour à Madrid que j'ai quitté le lendemain le 3 juin 1986 pour Bruxelles.

III. VISITE A LA CROIX-ROUGE DE BELGIQUE

J'ai quitté Madrid le 3 juin 1986 à destination de Bruxelles. De l'aéroport international de Zaventem, j'ai été conduit directement à Liège où m'attendaient le Professeur André (notons que celui-ci donne un coup de main appréciable au Ministère de la Santé Publiques et des Affaires Sociales en matière de législation sanitaire) et les membres du Comité Provincial de Liège. J'ai visité le vieux centre de Transfusion de la Croix-Rouge et une unité de transfusion installée dans la nouvelle clinique universitaire de Liège "La Citadelle". Puis j'ai eu un entretien avec le Comité Provincial sur ses activités et celles de la Croix-Rouge Rwandaise. Ensuite ils m'ont fait visiter leur bibliothèque et le stock de matériels d'équipements médicaux. Ces entretiens devaient se poursuivre dans la soirée en partageant ~~une~~ agape au domicile du Professeur André.

La matinée du 4 juin 1986 a été consacrée à visiter le centre de réanimation de la Croix-Rouge du port d'Anvers et le centre de transfusion de l'Hôpital Universitaire d'Anvers. En matière des secours, le centre de réanimation est d'une importance capitale, car il permet de sauver la vie à nombre d'accidentés constitués principalement du personnel du port, des entreprises locales, les écoliers, les camionneurs et les matelots.

Tandis qu'en matière de transfusion, les deux centres visités (Liège, Anvers) connaissent un progrès technique avancé en fractionnement des éléments figurés du sang, en détection des anticorps SIDA par la méthode ELSA (immunofluorescence/et en informatique.

Dans la soirée, j'ai tenu une séance de travail avec les deux Présidents des communautés (néerlandophone et francophone) le Directeur Général de la communauté francophone, le Responsable des relations extérieures à la Croix-Rouge de Belgique, et Monsieur Léon STOUFFS, Chef de projet "Transfusion" et "Kacyiru".

.../...

Nous avons passé en revue l'Etat de Santé des deux projets ci-haut cités et l'avons trouvé très florissant.

Nous nous sommes tous réjouis de ce que la Croix-Rouge Belgique ait ajouté un programme SIDA au projet "Transfusion" en collaboration avec la Croix-Rouge Norvégienne.

Le processus de désengagement progressif dans les deux projets ayant été déclenché par la Croix-Rouge de Belgique conformément à la convention signée avec le Ministère de la Santé Publique et des Affaires Sociales, j'ai livré mes inquiétudes à mes interlocuteurs, de voir se liquéfier les deux projets faute de moyens de financement. Ils ont partagé mes inquiétudes et promis d'intervenir auprès de l'AGCD pour qu'au lieu de financer certains nouveaux projets dont la viabilité future est incertaine, elle prolonge son aide financière aux projets qui ont déjà fait leur preuve, en l'occurrence le projet "Kacyiru" qui pose plus de problèmes, jusqu'à ce que son auto-suffisance soit assurée.

CONCLUSION:

La visite du Président de la Croix-Rouge Rwandaise aux trois sociétés soeurs de la Croix-Rouge a été un très grand succès. Mise à part la Croix-Rouge de Belgique dont la coopération est déjà bien assise, la prise de contact avec les deux autres sociétés a permis de mieux nous connaître afin d'amorcer également des possibilités de coopération.

Si les moyens financiers le permettaient, ces contacts devraient s'étendre à d'autres sociétés disposées à coopérer avec les sociétés des pays en voie de développement; je pense en l'occurrence aux Croix-Rouges scandinaves.

Compte tenu des moyens financiers très limités dont dispose la Croix-Rouge Rwandaise, mon vœu le plus ardent est que le Gouvernement Rwandais puisse épauler la Croix-Rouge Rwandaise en lui accordant une mission par an ou tous les deux ans, puisque somme toute c'est la population qui profite du fruit de ces rencontres.

Dr. KAMILINDI Claudien,
Président de la Croix-Rouge
Rwandaise.

